

Insertion à l'issue d'un contrat de professionnalisation

Six mois après une fin de contrat prévue en 2021, quatre sortants du dispositif sur cinq en emploi

Six mois après une fin de contrat de professionnalisation prévue en 2021, 79% des sortants de ce dispositif sont en emploi, dont 51% en emploi salarié durable non aidé. Ces taux sont en hausse de 5 et 8 points par rapport aux sortants de 2020, qui ont été particulièrement touchés par la crise liée à la pandémie de Covid.

Les taux d'emploi à six mois sont plus élevés pour les personnes en emploi (84%) ou en études (83%) avant leur contrat de professionnalisation. Ils sont inférieurs en cas de rupture anticipée du contrat (67%) et quand la qualification préparée n'est pas obtenue (60%).

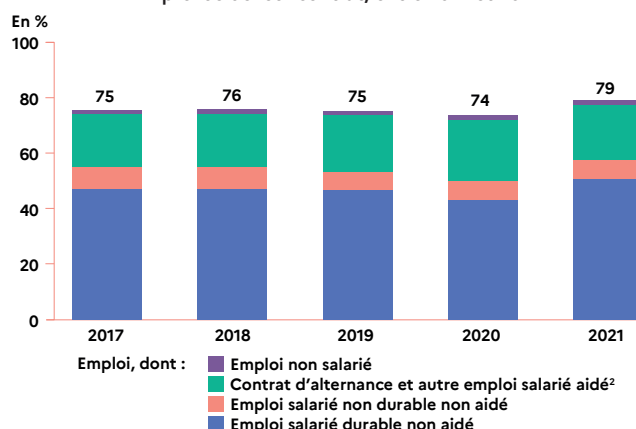
Les sortants du secteur tertiaire, notamment dans le commerce ou l'hébergement-restauration, s'insèrent moins bien dans l'emploi après leur contrat de professionnalisation (74% et 71%). 7 sortants en emploi sur 10 restent dans le même secteur et la moitié chez le même employeur que pendant le contrat de professionnalisation.

Six mois après une fin de contrat de professionnalisation prévue en 2021, 79% des sortants du dispositif sont en emploi (graphique 1) : 51% en emploi salarié durable non aidé (CDI, autre contrat de six mois ou plus¹, titulaire de la fonction publique), 20% en contrat d'apprentissage ou en autre emploi salarié aidé², 7% en emploi salarié non durable (contrat de moins de six mois) non aidé, et 1% en emploi non salarié.

Une amélioration de l'insertion entre les sortants en 2020 et en 2021

Le taux d'emploi à six mois des sortants de contrat de professionnalisation en 2021 est en augmentation par rapport à ceux sortis en 2020 (+5 points). Cette hausse est à relier en partie à la sortie progressive de la période Covid [1]³; elle intervient

GRAPHIQUE 1 | Taux d'emploi et type d'emploi des sortants de contrat de professionnalisation six mois après la fin prévue de leur contrat, entre 2017 et 2021



Lecture : 51% des sortants d'un contrat de professionnalisation avec une fin prévue en 2021 sont en emploi salarié durable non aidé six mois plus tard. Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un contrat de professionnalisation entre 2017 et 2021.

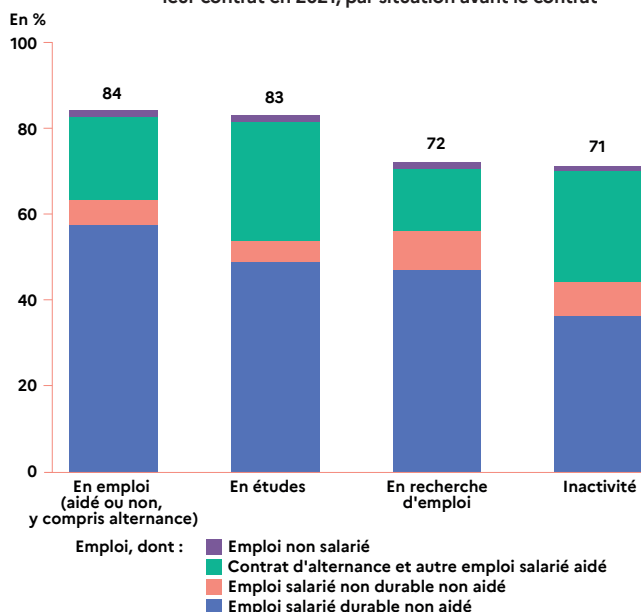
Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

¹ CDD, mission d'intérim ou vacance.

² Pour les sortants 2021, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation concernent respectivement 54% et 43% des emplois salariés aidés.

³ L'insertion à six mois est majoritairement observée au premier trimestre 2022 (encadré). Or, à cette période, l'emploi salarié en France progresse de 3% par rapport au premier trimestre 2021 (de 4% par rapport au premier trimestre 2019).

GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi et type d'emploi des sortants de contrat de professionnalisation six mois après la fin prévue de leur contrat en 2021, par situation avant le contrat



Lecture : 49 % des sortants d'un contrat de professionnalisation avec une fin prévue en 2021 et qui étaient en études avant le début de leur contrat sont en emploi salarié durable non aidé six mois plus tard.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un contrat de professionnalisation en 2021.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

malgré un relèvement de la part des sortants plus âgés [2], dont les taux d'emploi sont inférieurs à ceux des jeunes ([tableau A en ligne](#)). Le taux d'emploi s'accroît également par comparaison aux années antérieures à la crise sanitaire. La hausse observée entre 2020 et 2021 est portée par l'emploi salarié durable non aidé (+8 points), les autres formes d'emploi étant stables ou en recul.

La part de sortants qui se déclarent au chômage recule de 5 points, à 16 % pour ceux sortis en 2021. Les parts de sortants en formation (3 %) et en inactivité (2 %) restent quasiment stables.

Les personnes en emploi ou en études avant leur contrat de professionnalisation davantage en emploi

Les personnes en emploi ou en études avant leur contrat de professionnalisation s'insèrent mieux en emploi six mois après la fin prévue de leur contrat (respectivement 84 % et 83 %, graphique 2) que celles qui étaient en recherche d'emploi (72 %) ou inactives (71 %). L'insertion en emploi est légèrement supérieure pour les hommes (80 % dont 51 % en emploi salarié durable non aidé) que pour les femmes (78 % dont 51 %, [tableau A en ligne](#)).

L'insertion en emploi six mois après la fin prévue du contrat de professionnalisation dépend également de l'âge des

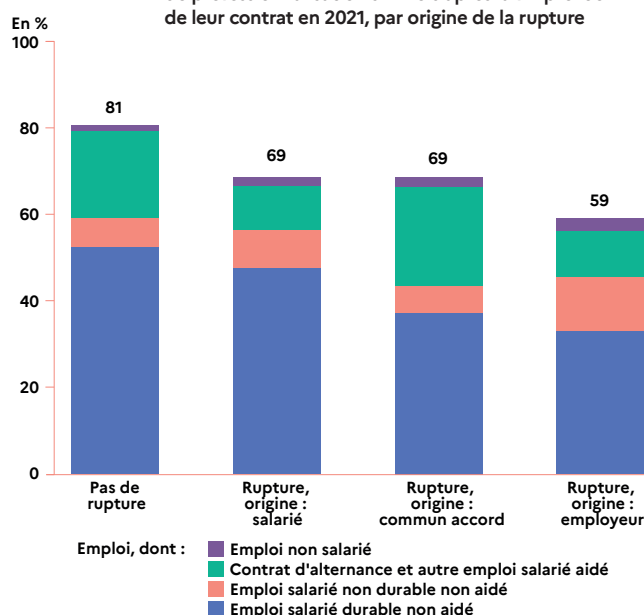
bénéficiaires. Les personnes de 26 ans ou plus au début de leur contrat sont moins souvent en emploi que les plus jeunes (77 % contre 80 %), mais elles occupent un peu plus souvent un emploi salarié durable non aidé (55 % contre 49 %). Parmi les plus jeunes, le type d'emploi varie fortement en fonction de l'âge. 35 % des 16-19 ans sont en emploi salarié durable non aidé, contre 55 % des 24-25 ans. *A contrario*, 36 % des 16-19 ans sont en contrat d'alternance ou ont un autre emploi salarié aidé, contre 14 % des 24-25 ans.

Un taux d'emploi inférieur en cas de rupture anticipée de contrat

22 % des sortants d'un contrat de professionnalisation avec une fin prévue en 2021 rompent leur contrat de façon anticipée⁴. Six mois après la fin prévue du contrat, les personnes ayant connu une rupture sont moins souvent en emploi (67 % en 2021, [tableau A en ligne](#)) que celles menant leur contrat à terme (81 %, graphique 3).

L'insertion dans l'emploi est nettement inférieure en cas de rupture du contrat de professionnalisation à l'initiative de l'employeur : 59 % sont en emploi six mois après la fin prévue du contrat, soit 22 points de moins que les personnes sans rupture (81 %). Les sortants avec une rupture de contrat volontaire ou d'un commun accord avec leur employeur s'insèrent plus facilement à horizon de six mois (69 %).

GRAPHIQUE 3 | Taux d'emploi et type d'emploi des sortants de contrat de professionnalisation six mois après la fin prévue de leur contrat en 2021, par origine de la rupture



Lecture : 52 % des sortants d'un contrat de professionnalisation avec une fin prévue en 2021 et ne rompant pas ce contrat sont en emploi salarié durable non aidé six mois plus tard.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un contrat de professionnalisation en 2021.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

⁴ Le taux de rupture est calculé à partir du système d'information sur les contrats de professionnalisation de la Dares ; il tient compte des ruptures intervenant jusqu'à deux mois avant la fin prévue du contrat.

ENCADRÉ • L'enquête sur les sortants de contrats de professionnalisation

Depuis 2011, une enquête mensuelle est réalisée par la Dares auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation en France (hors Mayotte). Elle permet de collecter des informations sur la situation professionnelle des sortants du dispositif six mois après la fin prévue du contrat de professionnalisation, sur les caractéristiques du contrat, son déroulement, ainsi que sur l'appréciation du contrat par le bénéficiaire. Les ruptures anticipées de contrat n'étant pas connues au moment de l'enquête, c'est la date de fin prévue lors de la signature du contrat qui est utilisée pour déterminer le mois de fin de contrat. Par conséquent, le temps écoulé entre la fin de contrat et le moment où les enquêtés répondent peut différer, en particulier pour les 22 % de contrats donnant lieu à une rupture anticipée. D'après le système d'information sur les contrats de professionnalisation (SIP Dares), la durée médiane entre la date de rupture réelle et la date de fin prévue du contrat est d'environ 9 mois.

Les sortants du dispositif dont le contrat a une fin prévue au mois m sont interrogés au cours du mois $m+7$ sur leur situation en $m+6$. Les échantillons sont tirés dans la base de données Extrapro, dans laquelle est enregistré, jusqu'au second semestre 2022, l'ensemble des informations présentes dans le formulaire des contrats de professionnalisation. La collecte se déroule *via* un questionnaire auto-administré par internet, avec possibilité de répondre par voie postale après la dernière relance. 50 500 bénéficiaires sortants en 2021 ont été interrogés sur leur situation six mois après la sortie et 38,9 % ont répondu à l'enquête.

Du fait de la saisonnalité des fins de contrats de professionnalisation - ils s'achèvent majoritairement au troisième trimestre d'une année donnée - l'insertion à six mois est mesurée principalement au premier trimestre de l'année suivante. L'insertion à six mois est ainsi observée pour 55 % des sortants 2021 au premier trimestre 2022.

Une part élevée des sortants à l'origine de la rupture s'insèrent durablement : six mois après la fin prévue du contrat, 48 % d'entre eux sont en emploi salarié durable non aidé, une part proche de celle observée parmi les sortants sans rupture de contrat (52 %).

23 % des sortants d'un contrat de professionnalisation avec une rupture de contrat d'un commun accord avec leur employeur sont en emploi salarié aidé à six mois. Ils enchaînent très majoritairement sur un nouveau contrat d'alternance chez un autre employeur. La proportion est comparable en l'absence de rupture (20 %), mais elle est nettement plus faible quand la rupture est à l'initiative du salarié (10 %) ou de l'employeur (11 %).

Un taux d'emploi variant selon la qualification préparée et son obtention

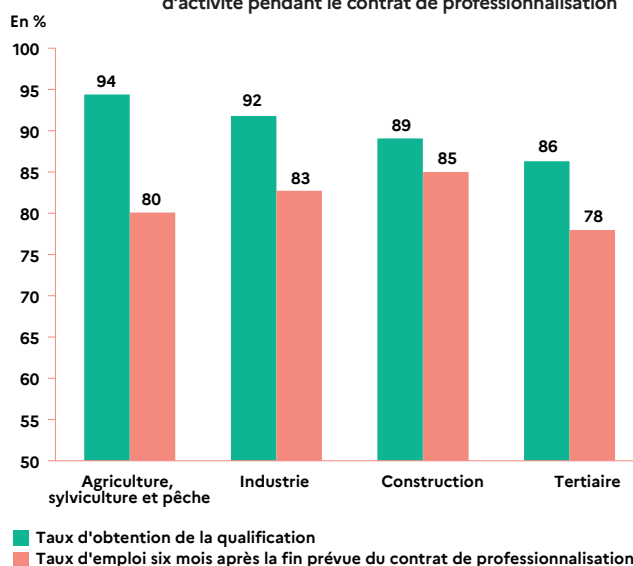
Plusieurs types de qualifications peuvent être préparés pendant le contrat de professionnalisation : un diplôme ou titre à finalité professionnelle reconnu par l'État et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (66 % des sortants en 2021), une qualification de branche reconnue par une convention collective nationale (CCN) (16 %), un certificat de qualification professionnelle (CQP) (15 %, [tableau A en ligne](#)). D'autres types de qualifications ou parcours sur mesure sont possibles, notamment dans le cadre des contrats de professionnalisation expérimentaux, mais ils ne représentent que 3 % des sortants en 2021.

Les sortants de contrat de professionnalisation ayant préparé un diplôme, un titre RNCP ou une qualification reconnue par une CCN sont plus souvent en emploi six mois après la fin prévue de leur contrat (respectivement 81 % et 79 %) que ceux ayant préparé un CQP (70 %). Ils sont également davantage en emploi salarié durable non aidé (52 % et 53 %, contre 45 %). Les sortants en emploi ayant préparé une qualification reconnue par une CCN, sont dans 62 % des cas recrutés chez le même employeur que pendant leur alternance. Les sortants en emploi six mois plus tard

et ayant préparé un CQP ou une certification RNCP le sont dans 54 % et 49 % des cas.

13 % des sortants en 2021 n'obtiennent pas la qualification préparée durant leur contrat de professionnalisation. Leur taux d'emploi à six mois est inférieur de 22 points à celui des autres sortants (60 % contre 82 %). Ils poursuivent plus souvent une formation hors alternance (6 % contre 3 %). L'obtention, totale ou partielle, de la qualification préparée est moins fréquente pour les sortants avec une rupture de contrat (45 %), que pour ceux qui l'ont menée à terme (93 %). En cas de rupture, l'obtention de la qualification est associée à un taux d'emploi plus élevé (78 % contre 59 %, [tableau B en ligne](#)).

GRAPHIQUE 4 | Taux d'obtention de la qualification et taux d'emploi des sortants de contrat de professionnalisation six mois après la fin prévue de leur contrat en 2021, par secteur d'activité pendant le contrat de professionnalisation

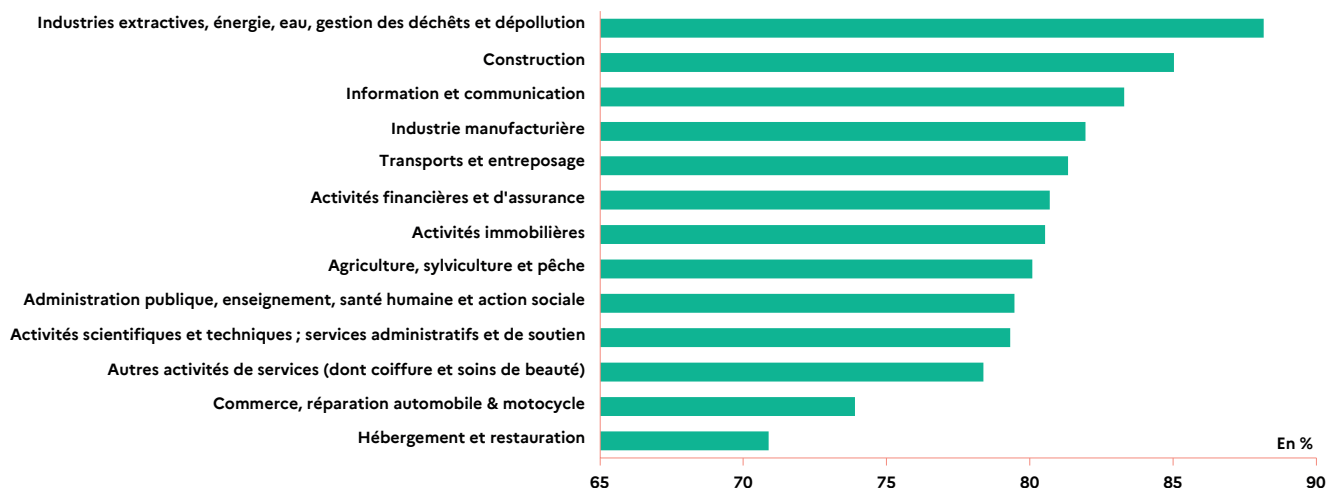


Lecture : 92 % des sortants d'un contrat de professionnalisation dans l'industrie, avec une fin prévue en 2021, obtiennent la qualification préparée (totalement ou partiellement) et 83 % sont en emploi six mois plus tard.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un contrat de professionnalisation en 2021.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

GRAPHIQUE 5 | Taux d'emploi des sortants de contrat de professionnalisation six mois après la fin prévue de leur contrat en 2021, par secteur d'activité pendant le contrat de professionnalisation



Lecture : 85 % des sortants d'un contrat de professionnalisation dans la construction, avec une fin prévue en 2021, sont en emploi six mois plus tard.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'un contrat de professionnalisation en 2021.

Source : Dares, enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

Un moindre taux d'emploi après un contrat de professionnalisation dans le commerce et l'hébergement-restauration

Le taux d'emploi à six mois est plus bas après un contrat de professionnalisation effectué dans le secteur tertiaire (78 %) plutôt que dans les secteurs agricole, sylvicole ou pêche (80 %), l'industrie (83 %) ou la construction (85 %, graphique 4). Ces écarts vont de pair avec un taux d'obtention de la qualification inférieur (86 %, contre des taux compris entre 89 % et 94 %).

Au sein du secteur tertiaire, l'insertion varie nettement selon l'activité principale de l'employeur. 83 % des sortants dont le contrat était dans une entreprise de l'information et communication sont en emploi six mois plus tard, soit presque autant que dans la construction (85 %, graphique 5). Les sortants issus

du commerce ou de l'hébergement-restauration s'insèrent moins bien (74 % et 71 %)

Près de trois quarts des sortants en emploi toujours dans le même secteur d'activité

73 % des sortants de contrat de professionnalisation qui sont en emploi six mois plus tard restent dans le même secteur d'activité ([tableau C en ligne](#)). Cette part varie entre 66 % pour ceux en contrat dans l'hébergement-restauration et 85 % pour ceux de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des sortants de contrats de professionnalisation en emploi restent dans la même entreprise. ●

Alexandre Fauchon (Dares)

Pour en savoir plus

[1] [L'emploi salarié](#) (2024), Données trimestrielles nationales, février, Dares.

[2] El Haimer K. (2022), « [Le contrat de professionnalisation en 2021](#) », *Dares Résultats* n° 43, septembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE